



L'Algérie entre à l'ONU : La diplomatie française veut garder la face. (octobre 1962)

Une proposition pédagogique à partir de documents du
Centre des Archives de Nantes.

Collège - Niveau 3^e

A- Scénario pédagogique proposé.

Rédaction et mise en voix d'un discours diplomatique fictif mais réaliste.

Après avoir étudié le discours du ministre français des Affaires étrangères Couve de Murville à l'ONU au moment de l'entrée de l'Algérie à l'ONU, les élèves doivent inventer le discours que le premier président de la République algérienne Ben Bella aurait pu tenir à la tribune des Nations Unies le même jour.

Pour rédiger les élèves réinvestissent les connaissances et les documents exploités dans la séance sur la guerre d'Algérie.

B- Origines de la proposition

> Le choix de l'équipe pédagogique du CADN de présenter aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois 2025 des documents d'archives donnant à voir et comprendre l'image de la France pendant et après la guerre d'Algérie.

> Donner la possibilité aux élèves d'exploiter un document d'archives brut dans son entièreté.

> Développer le sens critique des élèves en leur demandant de confronter un discours diplomatique à d'autres sources.

> Proposer aux élèves « d'incarner » et d'utiliser le langage diplomatique au moment de la fin d'une crise majeure pour la République française.

> Travailler l'oral par la mise en voix de discours dans l'objectif de la préparation à l'oral du Brevet.



A New-York à l'occasion de l'admission de l'Algérie à l'ONU, MM Couve de Murville, Ministre français des Affaires étrangères et Ben Bella, chef du gouvernement algérien, ont envisagé les répercussions internationales de cet acte. 08/10/1962

C- Place dans le programme.

BO 2020 Cycle 4

Histoire

« Les professeurs mettent l'accent sur les principales caractéristiques et les temps forts des sociétés du passé, les transitions entre les époques et les questions utiles à la formation des citoyens. (...) Ils diversifient les situations d'apprentissage afin d'assurer au mieux l'acquisition des connaissances et des compétences dans le socle commun.

Les élèves approfondissent l'examen et la typologie des sources et apprennent à les interroger en les mettant en relation avec un contexte. Les compétences liées à l'analyse des documents et à la maîtrise des langages écrit et oral demeurent au cœur des pratiques quotidiennes de la classe. Ces compétences, qui s'exercent sur des documents du passé, constituent une véritable et rigoureuse initiation à la pratique de l'histoire ; leur exercice vise à susciter aussi chez les élèves le plaisir né de la découverte de ce qu'ont fait et écrit les femmes et les hommes du passé. »

Eduscol Ressources d'accompagnement du programme d'Histoire et géographie S'approprier les différents thèmes du programme.

Classe de 3^e Th 2 : Le monde depuis 1945.

« Première approche globale du monde depuis 1945 par le biais des relations internationales.

PBK du thème > Quelles puissances pour quels conflits dans le monde après 1945 ?

4 sous-thèmes :

Indépendances et constructions de nouveaux Etats

Un monde bipolaire au temps de la guerre froide

Affirmation et mise en œuvre du projet européen

Enjeux et conflits dans le monde après 1989

« L'effondrement rapide des empires coloniaux est un fait majeur du second XX^e siècle. On étudiera les modalités d'accès à l'indépendance à travers un exemple au choix.

La guerre froide, l'autre fait majeur de la période, s'inscrit dans une confrontation Est-Ouest qui crée des modèles antagonistes et engendre des crises aux enjeux locaux et mondiaux. États-

Unis et URSS se livrent une guerre idéologique et culturelle, une guerre d'opinion et d'information pour affirmer leur puissance. Les logiques bipolaires du monde sont remises en cause par l'indépendance de nouveaux États et l'émergence du Tiers Monde. »

« On cherchera de manière prioritaire à faire comprendre à l'élève que la hiérarchie des puissances a évolué au cours des 70 dernières années. »

Points forts du thème

« La fin des empires coloniaux : comprendre la manière dont les sociétés colonisées revendiquent un statut rénové entre autonomie et indépendance, en s'appuyant sur des idéologies émancipatrices et quelles furent les réactions des métropoles, de la concertation à la guerre.

Les anciennes puissances impériales cèdent le pas devant des idéologies renouvelées (libéralisme et communisme) et des puissances agglomérées en blocs et non plus en empires.

La guerre froide comporte 4 aspects dont

> elle ne prive pas les autres puissances de toute marge de manœuvre (exemple de la politique extérieure du général de Gaulle). »

Compétences su socle travaillées

Se repérer dans le temps.	- Situer un fait dans une époque ou une période donnée. - Mettre en relation des faits d'une époque ou d'une période donnée.
Raisonnement, justification d'une démarche et les choix effectués.	- Poser des questions, se poser des questions à propos de situations historiques ou/et géographiques. - Justifier une démarche, une interprétation.
Analyser et comprendre un document	- Comprendre le sens général d'un document. - Identifier le document et son point de vue particulier. - Extraire des informations pertinentes pour répondre à une question portant sur un document.
Pratiquer différents langages en histoire et en géographie.	Écrire pour construire sa pensée et son savoir, pour argumenter. - S'approprier et utiliser un lexique spécifique en contexte. - S'initier aux techniques d'argumentation.

D- Déroulé pédagogique.

Etude filée d'un document : intérêts.

- l'origine du document à étudier. Les élèves étudient un document d'archive « brut ».
- la longueur du document à étudier. Les élèves doivent lire en entier ce document source. Trop souvent, ils n'étudient que des passages choisis par le professeur ou les éditeurs de manuels scolaires pour trouver quasi-immédiatement les éléments utiles à la leçon.
- la démarche proposée qui consiste à étudier le même document deux fois, à deux moments différents du cours (voir encadré sur la démarche de l'étude filée).

A quel moment de la séquence ?

1^{er} travail : avant d'avoir fait la guerre d'Algérie.

> Découverte du document à faire à la maison et à rendre à l'enseignant.

2^e travail, après avoir étudié cette période historique.

> Réalisé en classe - Démarche pédagogique > classe puzzle.

Phase 1 : chaque équipe travaille sur 1 page du document et doit en faire un bilan pour l'ensemble de la classe. Chaque membre de l'équipe est spécialiste de cette page. (1 séance)

> **Phase 2** : Chaque élève complète un tableau de synthèse sur l'ensemble des pages du document à l'aide d'une présentation orale pour chaque page.

(1 séance)

Tâche finale : après l'étude filée du document principal.

Référence pédagogique

Cabotage, revue de l'Inspection pédagogique d'histoire géographie de l'académie de Rennes, n° 6, 2022.

Présentation de la revue : <https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article7491>

Accès à la revue en ligne :

<https://www.pearltrees.com/t/cabotage-revue-hgemc-acrennes/progressivite-apprentissages/id58616653>

> **Etude filée d'un document** p. 11 et 12



CADN Madrid 396PO/F 1024

Télégramme du Ministère des Affaires étrangères à l'ambassade de France de Madrid, 9 octobre 1962

847

TELEGRAMME A L'ARRIVEE

EN CLAIR

RADIO

Télégramme du 9 octobre 1962
Arrivé à Madrid le 10/10 à 12h.10

SANS NUMERO

VOICI LE TEXTE DE L'INTERVENTION DE M. COUVE de MURVILLE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES AU SUJET DE L'ADMISSION DE L'ALGERIE, PRONONCEE LE 8 OCTOBRE 1962.-

"C'est la troisième fois depuis 1959, c'est-à-dire depuis trois ans que j'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la France devant l'Assemblée Générale des Nations Unies. Le 30 septembre 1959, j'exposais les conditions dans lesquelles mon gouvernement entendait assurer l'évolution et l'avenir des territoires africains dont il avait encore, à titre divers, la responsabilité. Il s'agissait, bien entendu, d'une part de ces pays africains et malgaches situés au sud du Sahara dont il venait d'organiser et de reconnaître la transformation en Etats nationaux, d'autre part de l'Algérie. L'année suivante, le 20 septembre 1960, j'intervenais ~~sur~~ à cette tribune pour exprimer la joie et la fierté de la France au moment où, sur sa proposition et celle de la Tunisie amie, la République Malgache et dix Etats africains, le Cameroun, le Togo, la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta, le Niger, le Tchad, le Gabon, la République Centrafricaine et la République du Congo de Brazzaville étaient admis à figurer au nombre des Nations-Unies, suivant la Guinée accueillie déjà quelque temps auparavant, précédant le Sénégal, le Mali, et en dernier lieu la Mauritanie.

Et voici qu'aujourd'hui, 8 octobre 1962, la République Algérienne vient à son tour de voir acclamer par vos délégations unanimes son entrée dans notre organisation. Une nouvelle fois, je m'adresse à cette Assemblée pour lui dire notre satisfaction et pour exprimer mes vœux au nouveau compagnon qui va dorénavant siéger sur ces bancs, aux côtés des deux autres Etats du Maghreb, le royaume du Maroc et la République Tunisienne, auxquels tant de liens nous attachent.

.../.

EN CLAIR

- 2 -

L'Algérie est le vingtième Etat, en Asie et en 1.
Afrique, qui, après avoir vécu sous la souveraineté, sous le
protectorat ou sous la tutelle de la France, ait accédé à
l'indépendance et soit entré dans l'Organisation des Nations
Unies. L'événement que nous célébrons en ce moment est donc
en soi un événement d'importance. Il l'est d'autant plus pour
nous, Français, qu'il marque le terme de l'oeuvre d'émancipa-
tion que notre pays a poursuivie depuis la fin de la dernière
guerre mondiale et qu'il avait amorcée dès la conférence de
Brazzaville en 1944. Alors le monde était encore plongé dans
le bouleversement et dans l'incertitude. La France a maintenant
achevé sa tâche. Elle pense que, ce faisant, elle a fait
bénéficier les pays qu'elle a menés à l'indépendance, c'est-
à-dire en particulier à la pleine responsabilité de leur vie
internationale, de toute l'aide qu'il était en son pouvoir de
leur donner, soit en ce qui concerne l'économie, soit en ce
qui concerne l'éducation politique et humaine. Elle a ainsi
apporté à la communauté internationale une contribution dont
elle a le droit de tirer quelque fierté. Son oeuvre aujour-
d'hui terminée, il ne lui reste qu'à exprimer le vœu qu'un
vingt et unième ~~pa~~ état qui devrait, lui aussi en ce moment,
compter au nombre des Nations Unies, je veux dire le Viet
Nam puisse venir à nous dès que les tragiques divisions du
monde actuel ne s'opposeront plus à la réalisation de son
unité nationale.

Au cours de cette période de dix-sept ans qui s'ache-
ve aujourd'hui, l'action de la France a été fondée constam-
ment sur un principe cardinal, celui-là même qui se trouve
inscrit à l'article premier de la Charte des Nations Unies,
je veux dire le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes,
autrement dit le droit à l'autodétermination. C'est, en ce
qui concerne l'Algérie, le 16 septembre 1959, que ce principe
a été solennellement proclamé par le Général de Gaulle,
Président de la République française, comme devant constituer
la base de tout règlement possible du problème. Je disais
alors moi-même à cette tribune : "le régime de l'Algérie ne
peut résulter que de la volonté librement exprimée des Algé-
riens eux-mêmes. Que cessent les combats, les violences, la
terreur, et que l'on appelle à se prononcer dans la paix et
la liberté, les hommes et les femmes d'Algérie, tous les hom-
mes et toutes les femmes, sans distinction de race, de reli-

.../.

EN CLAIR

- 3 -

et d'appartenance politique".

Trop de sang, hélas, avait été versé, trop de passions excitées et surtout trop de méfiance entretenue, pour que l'appel solennel du chef de l'Etat Français fut alors immédiatement entendu et que les conséquences qu'il impliquait fussent rapidement tirées jusqu'au dénouement final. Du 16 septembre 1959 au 18 mars 1962, il aura fallu encore un an et six mois pour qu'à la suite de longues négociations soient conclus à Evian les accords qui devaient, à la fois, faire cesser le feu et définir les bases du régime politique qu'ensemble, les adversaires d'hier entendaient proposer à la libre ratification de la population algérienne. Dès lors, tout allait se précipiter.

Le 8 avril, le peuple français, dans un référendum solennel faisait siens les accords intervenus, et donnait à son gouvernement le pouvoir de prendre toutes les mesures nécessaires à leur application. Le premier juillet suivant, le peuple algérien à son tour, à la quasi unanimité, apportait sa propre ratification. Il acceptait l'avenir qui lui était proposé, celuide son indépendance, en coopération amicale avec la France. Celle-ci reconnaissait le même jour le nouvel Etat. La République Algérienne était née, à laquelle toute la communauté des nations apportait aussitôt une reconnaissance que le vote de ce jour vient seulement confirmer. Dénouement pacifique d'une longue tragédie, solution d'un problème dont depuis des années tous les hommes de bonne foi admettaient la difficulté exceptionnelle.

L'Algérie n'était pas pour la France, et de loin, une colonie au sens que l'on donne habituellement à ce mot, du fait d'une longue histoire vécue ensemble, 132 années d'une vie véritablement commune, du fait de la condition géographique, du fait d'une extraordinaire interpénétration des populations et des économies. Il s'agissait d'une question qui comme je le disais ici même en 1959, était vraiment unique au monde. Un million d'Européens dont un très grand nombre de Français, s'étaient par vagues successives installés sur le territoire Algérien. Ils y avaient créé une agriculture moderne et développé des entreprises artisanales, commerciales et industrielles qui constituaient la base de l'activité économique du pays.

Surtout, ils avaient fait souche en Algérie et s'y étaient enracinés, à mesure que passaient les générations. Ils étaient devenus Algériens par le sol et par le sang, même s'ils

.../.

EN CLAIR

demeuraient profondément liés à la France et de ce fait, désespérément attachés à l'idée que leurs deux patries pourraient continuer, à n'en constituer qu'une seule. Cela, les Algériens musulmans n'ont jamais accepté au long de leur lutte pour l'indépendance, et à vrai dire ils ne pouvaient pas l'accepter. Il fallait donc s'orienter vers une autre voie : c'est ce que les accords ont fait. ~~Il fallait~~ Ils ont prévu pour la communauté européenne minoritaire une série de garanties qui seules pouvaient rendre possibles son maintien sur place et sa coopération avec la communauté musulmane. La règle démocratique veut que la majorité l'emporte. Elle exige aussi que la minorité ne soit pas opprimée, et dans le cas particulier, qu'elle puisse subsister avec sa langue, sa culture et sa religion. C'est ce qu'a permis la déclaration générale d'Evian, notamment lorsqu'elle a fait proclamer que "l'Etat Algérien souscrira sans réserve à la Déclaration Universelle des Droits de l'homme et fondera ses institutions sur les principes démocratiques, sur l'égalité des droits politiques entre tous les citoyens, sans discrimination de race, d'origine et de religion. Il appliquera notamment les garanties reconnues aux citoyens de statut civil français".

Les accords d'Evian ont ainsi raisonnablement réglé un problème type, humainement, qui était pour nous essentiel, et qui, en fait, avait aussi une importance capitale pour l'Algérie de demain, car beaucoup en dépendait pour le départ du nouvel Etat, de son administration et de son économie. Ces accords contiennent bien d'autres dispositions, elles aussi essentielles, puisqu'elles établissent les fondements de la coopération entre la France et l'Algérie et constituent par là, la Charte des rapports futurs entre les deux pays.

Depuis la déclaration du Général de Gaulle du 16 septembre 1959, qui proclamait le droit des Algériens à l'autodétermination, c'est-à-dire admettait à l'avance leur accession à l'indépendance, deux voies étaient ouvertes et proposées. Nous appellions la première sécession. C'était l'indépendance dans la rupture de tous les liens avec notre pays. L'autre était la coopération, c'est-à-dire l'indépendance dans le respect de nos rapports économiques, culturels et humains et un concours actif de la France au développement de l'Algérie nouvelle. Nous avons pour notre part toujours déclaré que si l'Algérie était désireuse de choisir la seconde voie, celle de la coopération, nous accueillerions sa décision avec plaisir et serions prêts à assumer les charges de l'aide financière et technique qui en serait la conséquence si lourdes que dussent être ces charges pour la France. Donnant suite à cet engagement, les accords d'Evian avaient défini les grandes lignes de ce que serait une telle coopération,

.../.

EN CLAIR

pour les soumettre ensuite à l'approbation du peuple algérien. Celui-ci, en décidant son indépendance, a choisi à une écrasante majorité, la voie qui lui était celle de l'amitié et du développement.

Voilà pourquoi le représentant de la France peut aujourd'hui vous dire : "L'Algérie dont vous venez de voter l'entrée dans l'Organisation des Nations Unies y entre avec l'accord et le plein appui de mon pays, qui entend entretenir avec elle dans l'avenir des relations étroites et confiantes que j'ai dites, pour le plus grand avantage de l'une et de l'autre nation. Certes, les débuts du nouvel Etat ne pouvaient être aisés. De tels débuts ne le sont jamais. Vous le comprenez mieux que personne dans cette enceinte, puisque plus de la moitié des pays membres de l'Organisation des Nations Unies sont nés à l'indépendance et à la Souveraineté internationale depuis qu'a été établie la Charte de San Francisco. S'agissant de l'Algérie, la tâche est plus ardue, sans doute qu'elle ne l'a été pour quiconque, puisqu'il faut tout à la fois faire disparaître les séquelles de sept années de violences, rétablir la confiance entre les deux communautés, remettre en marche une économie paralysée par les événements, édifier un Etat moderne capable de faire face aux rudes tâches du monde actuel.

La France laisse en Algérie une infrastructure économique et administrative comparable à celle qui existe dans les pays les plus développés. Le concours de ses enseignements et de ses techniciens est acquis à l'Algérie nouvelle de même que toute l'aide économique et financière dont les deux gouvernements pourront convenir. Mais il est clair que c'est à l'Algérie elle-même, à son peuple, au gouvernement, que celui-ci vient d'appeler à diriger, qu'appartiennent les responsabilités et par conséquent l'essentiel de l'effort.

Nous sommes assurés que le peuple et le gouvernement vont vaillamment entreprendre l'immense tâche qui leur incombe. Ils auront besoin pour réussir de tout leur courage, de toute leur énergie, de toute leur obstination. Ils auront besoin non seulement du concours de la France, qui leur est acquis, mais de la sympathie et de l'appui de tous les pays libres, lesquels ne leur feront certainement pas non plus défaut. C'est donc avec confiance que nous envisageons l'avenir de cette Algérie indépendante qui apparaît à compter de ce jour sur la scène internationale. Le drame qu'ont vécu pendant 7 années la France et l'Algérie est maintenant terminé à jamais. Le souvenir des jours sombres s'effacera si nous savons tourner nos regards vers l'avenir et envisager de concert la grande tâche de coopération qui s'offre à nos deux pays. Puisse la faute des hommes ne pas démentir notre espoir. La République Française souhaite de tout coeur que la République Algérienne s'affirme et prospère dans l'indépendance, dans la fraternité et dans la liberté./.

E- D'autres pistes avec des documents du CADN

Rappel Fiche Eduscol

« Quels sont les écueils à éviter ?

Aborder les sous-thèmes de manière fragmentée sans aborder le thème comme un ensemble.

Séparer les chronologies : la décolonisation, la guerre froide et la construction européenne sont trois phénomènes concomitants dans cette séquence. »



- Liens entre construction européenne, décolonisation et guerre froide.

CADN Madrid 396PO/F 1024

Télégramme du Ministère des Affaires étrangères à l'ambassadeur français en Espagne, 26 avril 1962.

Transcription du discours du premier ministre Pompidou devant l'Assemblée nationale sur la question algérienne p.4 et p. 5

Le premier ministre insiste sur l'avenir de la France maintenant qu'elle n'a plus de colonie. Elle doit devenir, selon lui, un membre majeur de l'OTAN et de la construction européenne.

- La guerre d'Algérie dans la guerre froide.

CADN, Rabat Ambassade 558PO/1

Note confidentielle de l'Ambassadeur français aux Etats-Unis au Ministre des Affaires étrangères, octobre 1958.

Positionnement de plusieurs pays sur la création du Gouvernement provisoire d'Algérie au Caire.

On pourra demander aux élèves de classer les pays reconnaissant la légitimité de ce gouvernement provisoire afin de faire émerger la logique des blocs pendant la guerre froide mais aussi l'existence du troisième « bloc » qu'est le Tiers Monde ou les non alignés.

CADN Rabat Ambassade 558PO/1

Note « très secrète » du service politique du ministère des Affaires étrangères, renseignements « Les Américains et le problème algérien », avril 1960.

Le FLN remercie l'URSS pour l'aide apportée aux combattants algériens envoyés en Russie pour être soignés. Pose problème de la diffusion du communisme pour les Américains.

- Sur la crainte du bloc de l'ouest que l'Algérie indépendante soit dans le bloc de l'est.

CADN Rabat Ambassade 558PO/1

Note du Ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur français au Maroc, oct. 1958.

La diplomatie française est convaincue que l'URSS ne reconnaîtra pas le Gouvernement provisoire algérien car cela pourrait donner des idées aux républiques de l'URSS de faire elles aussi sécession.

CADN Rabat Ambassade 558PO/1

Note « très secrète » du service politique du ministère des Affaires étrangères, renseignements « Les Américains et le problème algérien », avril 1960.

Le FLN remercie l'URSS pour l'aide apportée aux combattants algériens envoyés en Russie pour être soignés.

CADN Rabat Ambassade 558PO/1

Note à l'ambassadeur du Portugal à Rabat du Ministère des Affaires étrangères, 1960.

Demande de transmettre au gouvernement portugais, l'information que les termes des accords d'Evian sont discutés par le Gouvernement provisoire libre algérien avec des représentants de l'URSS. Organisation d'une propagande communiste venant aussi des Etats satellites de l'URSS. Crainte de la mise en place d'une République populaire en Algérie.

- La guerre d'Algérie en France

CADN Madrid 396PO/F 1024

Télégramme du Ministère des Affaires étrangères à l'ambassadeur français en Espagne, 26 avril 1962.

Transcription du discours du premier ministre Pompidou devant l'Assemblée nationale sur la question algérienne.

A faire relever aux élèves l'absence de terme de guerre. La promesse faite à tous ceux qui voudraient quitter l'Algérie que la France les accueillera dans les meilleures conditions (p. 3). Evocation aussi de l'OAS qui doit disparaître.

- Pour les élèves les plus en difficultés.

Travailler sur deux photographies.

CADN Madrid 396PO/F 1024

Journal Mundo (espagnol) du 5 août 1962.

> Deux enfants et une église en arrière-plan en Algérie. Faire décrire les vêtements de chaque enfant, leur attitude, l'expression de leur visage. Questionner la présence d'une église en Algérie. Enfin questionner l'image que la France veut transmettre par l'existence de ce cliché ou ce que l'Espagne veut dire de la France en 1962.

> Attitude des pieds noirs au moment de la proclamation des accords d'Evian par le général de Gaulle à la radio.

Que font les personnes présentes sur le cliché. Questionner les élèves sur l'attitude de la femme au centre de la photo. Présence de deux catégories de personnes sur le cliché, lesquels ?

Demande de de Gaulle de ne pas se rebeller, les pieds-noirs se sentent lâchés par de Gaulle qu'ils avaient appelés au pouvoir en 1958.



El espíritu de los «pied noirs» se traduce en el canto de «La Marseles», himno nacional y revolucionario de Francia, en el momento de escuchar la voz del presidente De Gaulle pidiendo resistencia contra una insurrección reaccionaria.

F- Prolongements possibles.

> Organiser un concours d'éloquence.

Faire dire les discours en public.

> Oral du brevet

Sujets sur la diplomatie, la création d'une retransmission radio, les différentes images que la France peut donner d'elle-même dans le monde.

Si les élèves étudient les photographies, un sujet sur le photojournalisme.

> Lors de la séquence sur la France dans le monde en géographie, réutiliser ce qui a été vu et comparer avec la façon dont la France veut se montrer au monde aujourd'hui.

Bibliographie - Sitographie

❑ S. Ledoux, Histoire et mémoires, *La Documentation photographique* n° 8160, 2024.

> Le point sur

> Mémoires des guerres civiles

> Mémoires coloniales, guerre d'Algérie.

❑ <https://www.echosciences-paysdelaloire.fr/ressources/videotheque-eric-lechevallier-le-long-chemin-de-la-paix-en-algerie>

❑ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/archives-diplomatiques/offre-pedagogique/ressources-en-ligne/>

Contact

Sandrine.Bardin@ac-nantes.fr

archives.cadn@diplomatie.gouv.fr